

# Savoie: l'usine incinérerait les ordures et la santé

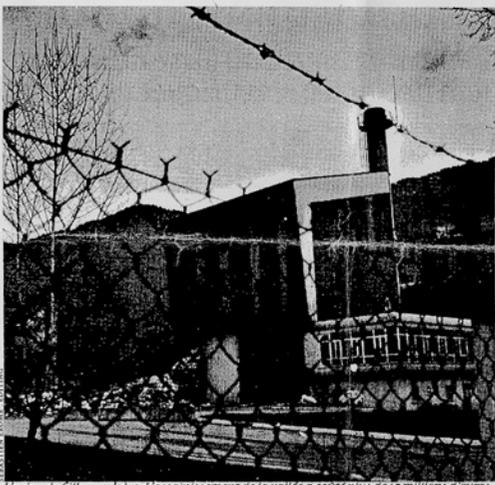
Fermé en 2001, le four de Gilly a pollué la vallée et pourrait avoir provoqué des cancers.

Albertville envoyé spécial

La cheminée se dresse encore, noire de suie. Le four ne pollue plus. L'usine d'incinération des déchets de Gilly-sur-Isère, aux portes d'Albertville, a fermé en catastrophe, le 26 octobre 2001. La vallée était souillée aux dioxines, et des milliers d'animaux ont été abattus (le plan d'assainissement a coûté plus de 15 millions d'euros). Vingt mois plus tard, des tas de foin contaminé achèvent de sécher devant l'usine où plus personne ne peut entrer. Les gendarmes ont posé des scellés. Pour la première fois, une instruction, longue et coûteuse, tente de déterminer si les dioxines d'une usine d'incinération ont provoqué un excès de cancers parmi les riverains. A Gilly, les riverains avaient rebaptisé « rue des cancers » une longue artère située sous le panache de fumées. L'enjeu de l'enquête savoyarde est de taille, car les plaintes se multiplient en France autour des fours à faible capacité (1). Dans la vallée d'Albertville, des experts mesurent l'étendue de la pollution, pendant que d'autres vérifient l'excès de cancers, avant de rechercher les liens pouvant être établis entre la contamination, l'usine et les malades.

**Contamination.** Pour la pollution, il n'y a plus de doute. Déjà, des mesures alarmantes avaient été rendues publiques, avant la fermeture de l'usine. Une vache paissant à proximité cachait par exemple dans ses pattures pin un lait contaminé, contenant quinze fois plus de dioxines que la norme européenne. Depuis, la justice a découvert que, dès juin 2001, des relevés inquiétants avaient été cachés. L'enquêteur qui gérait le four savait que les fumées avaient rejeté 13 000 fois la norme européenne lors d'une campagne de mesures. Mais elle avait discrètement consigné ce chiffre et continué de traiter les déchets, comme si de rien n'était.

Des experts de l'Institut de recherches criminelles de la gendarmerie tentent désormais de mesurer l'étendue de la pollution dans l'environnement. De multiples prélèvements ont été effectués dans les sols, les cours d'eau et les canalisations. Des hommes-grenouilles ont aussi sondé les bassins voisins, ainsi qu'une ancienne gravière, remplie de mâchères. Des alpinistes du peloton de gendarmerie de haute montagne de Bourg-Saint-Maurice ont prélevé de la suie à l'intérieur de la cheminée.



L'usine de Gilly-sur-Isère. L'assainissement de la vallée a coûté plus de 15 millions d'euros.

Selon un enquêteur, la gendarmerie nationale aurait accordé « des moyens financiers importants » pour cette « affaire de santé publique » inédite. Six hommes travaillant à temps complet, depuis plus d'un an. Ils ont fait développer un logiciel pour gérer la masse de documents saisis lors des perquisitions dans l'usine, au siège de la société, au syndicat et en préfecture. Pendant ce temps, un expert nommé par le juge a étudié le fonctionnement de l'usine, pour vérifier si elle respectait la réglementation. Le résultat est édifiant. Son rapport, bouclé au printemps, égrène de multiples manquements. L'usine d'incinération n'aurait « jamais fonctionné en conformité avec les normes législatives ou réglementaires », les travaux de mise en conformité n'auraient « pas été entrepris » et l'exploitation aurait « dépassé et poursuivi dans des conditions de moins en moins conformes à la législation ».

Les ordures auraient dû être stockées sur une aire étanche, afin que les eaux d'écoulement puissent être traitées. A Gilly, le jus partait directement dans la nature. L'aire

n'a été faite que tardivement. Les déchets, eux, étaient brûlés dans un four rustique. Sans maîtrise, semble-t-il, des températures et des temps de séjour. Or les dioxines se forment lors de combustions trop rapides, ou à trop basse température.

« L'usine n'a jamais fonctionné en conformité avec les normes législatives ou réglementaires. » Un expert

des gendarmes progresse, un collègue d'experts travaille sur les conséquences d'une éventuelle contamination. Trois spécialistes (en toxicologie, cancérologie et médecine légale) vérifient l'excès de cancers. Une dizaine de plaignants malades ont subi, en février, des prélèvements de sang et de cheveux. Des autopsies ont été réalisées sur trois plaignants décédés depuis l'ouverture de l'information, le 3 juin 2002. Les gendarmes ont également distribué dans la « rue des

cancers » un questionnaire très détaillé à 114 familles. Rédigé par les experts médicaux, il s'intéresse aux maladies, aux pratiques alimentaires, aux antécédents familiaux. Les sondés se chauffaient-ils au bois? Mangeaient-ils des fruits du jardin? Allaient-ils cueillir des champignons? Se baignaient-ils dans le plan d'eau voisin? « Je ne me fais pas trop d'illusions sur les chances d'établir un lien entre le cancer et la pollution », soupire Dominique Frey, président de l'Acalp, l'association de riverains qui s'est constituée partie civile au printemps 2002. Mais Thierry Billet, l'avocat de l'Acalp, estime que la « mise en danger délibérée » d'autrui a de fortes chances d'être établie par la justice.

Les acteurs mis en cause par l'association (le syndicat de communes, l'entreprise qui gérait et l'Etat qui devait contrôler) se livrent dans cette perspective à un exercice compliqué. Ils relativisent la pollution, contestent ses conséquences, tout en commençant à se rejeter la responsabilité. Le syndicat accuse l'entreprise d'avoir caché, en juin 2001, que l'usine battait des records de dioxine. Elle répond que les chiffres lui paraissent « aberrants », et souligne que, depuis dix ans, elle a écrit une bonne demi-douzaine de fois pour rappeler que l'usine n'était pas aux normes. Le syndicat de communes et l'Etat se regardent en chiens de faïence. Chacun connaît très bien les carences de l'autre. Plusieurs pièces saisies montrent par exemple que l'Etat a sciemment laissé l'usine fonctionner hors norme, tentant en 1996 d'obtenir en échange que les élus s'engagent à construire un deuxième four.

**Craintes.** L'instruction devrait prendre un nouveau tour à la rentrée. Le gendarme qui animait la cellule d'enquête a été promu, et le juge d'instruction muté en Corse cet été. Les plaignants craignent que l'on tente d'étouffer l'affaire. Mais les gendarmes assurent qu'il n'en est rien et soulignent que le remplaçant est venu, avant même sa mutation, s'imprégner du dossier. Le juge, de son côté, a pris le temps de rassurer la présidente de l'association. La justice a nommé pour le remplacer deux magistrats à Albertville, au lieu d'un. L'un des nouveaux se consacrera exclusivement aux dioxines. ●

OLIVIER BERTRAND

(1) La législation était moins contraignante pour les fours d'une capacité inférieure à 6 tonnes/heure.

## Dioxines nocives

Les dioxines constituent une famille d'une centaine de molécules chlorées résultant des processus de combustion. Leur principale source est l'incinération de déchets et la sidérurgie. Capables de voyager sur de longues distances, les dioxines se trouvent en microquantités dans l'air, le sol et l'eau. Mais l'alimentation — notamment laitages, viandes et poissons — est la principale source de contamination humaine. Des expériences ont mis en évidence — pour certaines dioxines et à des doses plus fortes que celles habituellement rencontrées — des effets allant de la perte de poids au cancer. Le Centre international de recherche contre le cancer a classé en 1997 une seule dioxine dans les substances cancérogènes pour l'homme.

C. B.